



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOT-BALL



الإتحاد الجزائري لكرة القدم

Ligue de Wilaya de Football de Saida

الرابطة الولائية لكرة القدم سعيدة

PROCES –VERBAL DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE

N° 16 DU 10 FEVRIER 2025

SAISON SPORTIVE 2024 /2025

PRESIDENT : KHALFAOUI HACHEMI
SECRETAIRE : KADDOURI MOHAMED
MEMBRE : BOUMADANI DJELLOUL
MEMBRE ; ALLOUI MOKHTAR

ORDRE DU JOUR

1)- COURRIER. Néant .

2) –Traitement des Affaires séniors et jeunes

ARTICLE 132 DES REGLEMENTS GENERAUX

Les amendes infligées à un club doivent être réglées dans les délais fixés(31Décembre,15 Février,15Mai) de chaque saison.

Passé le délai et après une mis en demeure pour paiement sous huitaine,la ligue défalquera un(01) point à L'équipe sénior du club fautif.

Si le club n'a pas apuré le paiement de ses amendes avant le début du championnat ,son engagement pour la saison sportive suivante demeure lié au règlement de ses dettes de la ou les ligues concernées.

3/TRAITEMENT DES AFFAIRES SENIORS ET JEUNES.

11°JOURNEE SENIORS

AFFAIRE N°333/2025: RENCONTRE TBS-ESS DU 7 /02/2025 SENIORS GROUPE « A »

JOEURSAVERTIS				
KHALDOUNE	KHELIFA	J1713	TBS	POUR COMPORTEMENT ANTI SPORTIF
BOUZIDI	YOUCEF	J1073	ESS	POUR COMPORTEMENT ANTI SPORTIF
MEHDI	HOUSSEM	J0452	ESS	POUR JEU DANGEREUX

AFFAIRE N° 334/2025: RENCONTRE IRBML-HILLEL DU 7/02/2025 SENIORS GROUPE « A »

JOUEUR AVERTI				
HABIBI	ABDELAZIZ	J0474	IRBML	Pour Contestation de décision Cinq Mille Dinars (5 000,00 DA) Amende
FAITS SIGNALES EN FIN DE PARTIE				
<ul style="list-style-type: none"> Dirigeant signalé Mr, MESLEM BELAID du club IRBML pour mauvais comportement Cinq Mille Dinars amende (5 000,00 DA). JETS DE PIERES 1^{er} Avertissement plus Amende de Cinq Mille Dinars (5 000,00 DA). 				

AFFAIRE N° 335/2025: RENCONTRE CRBH-MOF DU 7/02/2025 SENIORS GROUPE « A »**PARTIE NON JOUEE**

Vu les pièces versées au dossier :

-Vu la feuille du match et le rapport de l'arbitre,,

- Attendu que l'arbitre Directeur signale sur la feuille du match et confirme dans son rapport que la rencontre n'a pas eu lieu .Et ce suite a l'absence de l'équipe de CRB HOUNET.

-Attendu que l'arbitre a donné le laps de temps règlementaire.

PAR CES MOTIFS ; La commission de discipline DECIDE ; (1ER FORFAIT)

- Match perdu par pénalité au club ASSY pour en attribuer le gain du match au club MOF Qui marque Trois (03) Points et un score de Trois (03) à Zéro (00) .
- plus une amende de Dix Mille Dinars (10 000 00 DA) au club CRB HOUNET.
Défalcation de Trois (03) points au club CRB HOUNET.

AFFAIRE N° 336/2025: RENCONTRE IRBOK-CAL DU 7/02/2025 SENIORS GROUPE « A »

RIEN A SIGNALER

AFFAIRE N°337/2025: RENCONTRE NRASM-WABSA DU 8/02/2025 SENIORS GROUPE « B »**JOUEURS EXCLUS**

MBARKI HADJ MED	J0443	NRASM	Pour Faute Grossière Deux (02) Matches de suspension fermes
HADEF BOUBAKAR	J0565	NRASM	Pour cumul de cartons 1 ^{er} Av (CAS) 2°AV (CAS) Un (01) Match de suspension ferme
HARTANI ALAEDDINE	J0160	WABSA	Pour cumul de cartons 1 ^{er} Av (CAS) 2°AV (CAS) Un (01) Match de suspension ferme
JOUEURS AVERTIS			
SOLTANI OMAR	J0447	NRASM	POUR COMPORTEMENT ANTI SPORTIF
OUIS IBRAHIM	J0449	NRASM	POUR JEU DANGEREUX
KHEDDAOUI DJEBBAR	J0446	NRASM	POUR COMPORTEMENT ANTI SPORTIF
BEKHAT MOHAMED	J0162	WABSA	POUR JEU DANGEREUX

AFFAIRE N°338/2025: RENCONTRE JILSB-ASSY DU 17/01/2025 SENIORS GROUPE « B »**JOUEURSAVERTIS**

GUENDOZ LARBI	J1270	ASSY	Pour Contestation de décision Cinq Mille Dinars (5 000,00 DA) Amende
BAYOUD TAKI EDDINE	J0352	JILSB	POUR COMPORTEMENT ANTI SPORTIF
SAHLI MOSTAPHA	J0315	JILSB	POUR COMPORTEMENT ANTI SPORTIF
SEDOK OUSSAMA	J0742	ASSY	POUR COMPORTEMENT ANTI SPORTIF

TRAITEMENT CATEGORIE JEUNES :**COUPE DE WILAYA 1^{er} TOUR****AFFAIRE N° 339/2025: RENCONTRE HILLEL-CAL DU 08/02/2025 U-19**

RIEN A SIGNALER

AFFAIRE N° 340/2025: RENCONTRE TBS-IRBML DU 08/02/2025 U-17**JOUEURS EXCLUS**

BOUKHALFAT MED	J0258	IRBML	Pour mauvais comportement Deux (02) Matches de suspension ferme .
HOCINE ABDELJALIL	J0964	TBS	Pour mauvais comportement Deux (02) Matches de suspension ferme .

AFFAIRE N°341/2025: RENCONTRE NRSBS-MOF DU 08 /02/2025 U-19

RIEN A SIGNALER

AFFAIRE N° 342/2025: RENCONTRE JSM-WABSA DU 07/02/2025 U-19

RIEN A SIGNALER

AFFAIRE N° 343/2025: RENCONTRE IRBOK-WABSA DU 08/02/2025 U-19

RIEN A SIGNALER

AFFAIRE N° 344/2025: RENCONTRE IRBML-IRBOK DU 07/02/2025 U-15

RIEN A SIGNALER

AFFAIRE N° 345/2025: RENCONTRE IRBOK-WABSA DU 08/02/2025 U-17

JOUEURS AVERTIS

AMEUR NASREDDINE	J0743	IRBOK	Pour comportement anti sportif
HARTANI MOSSAAB	J0400	IRBOK	Pour comportement anti sportif
MOUAZ DJAMEL	J1036	IRBOK	Pour jeu dangereux
HADEF ABDELAMALEK	J0208	WABSA	Pour jeu dangereux
BOURAS ZAKARIA	J0792	WABSA	Pour comportement anti sportif

AFFAIRE N° 346/2025: RENCONTRE USMS-NRSBS DU 08/02/2025 U-17

RIEN A SIGNALER

MISE A JOUR DE LA 5° JOURNEE

AFFAIRE N° 347/2025: RENCONTRE USMS-SWS DU 08/02/2025 U-15

RIEN A SIGNALER

CATEGORIE JEUNES U-13 : 12° JOURNEE

AFFAIRE N° 348/2025: RENCONTRE NREBS-ASNG DU 07/02/2025 GROUPE « A » U-13

JOUEUR AVERTI

KIHEL HADJ	J0629	NREBS	Pour jeu dangereux
------------	-------	-------	--------------------

AFFAIRE N° 349/2025: RENCONTRE HILLEL-AAJS DU 07/02/2025 GROUPE « A » U-13

JOUEURS AVERTIS

MEZIANE MED ALI	J1182	AAJS	Pour jeu dangereux
TADJ EDDINE YACINE	J1160	HILLEL	Pour jeu dangereux

AFFAIRE N° 350/2025: RENCONTRE WIDADAEH-GOR AEH DU 07/02/2025 GROUPE « B » U-13

RIEN A SIGNALER

AFFAIRE N° 351/2025: RENCONTRE FDOB-AJS DU 08/02/2025 GROUPE « B » U-13

RIEN A SIGNALER

AFFAIRE N° 352/2025: RENCONTRE WYEMH-AJIEL Maamora DU 08/02/2025 GROUPE « B » U-13

RIEN A SIGNALER

CATEGORIE JEUNES U-13 : 5° JOURNEE

AFFAIRE N° 353/2025: RENCONTRE WIDADIA-ASPC DU 07/02/2025 GROUPE « B » U-13

RIEN A SIGNALER

AFFAIRE N° 354/2025: RENCONTRE BARAEM-MCS DU 08/02/2025 GROUPE « C » U-13

RIEN A SIGNALER

AFFAIRE N° 355/2025: RENCONTRE WIFAK-ASMY DU 08/02/2025 GROUPE « C » U-13

RIEN A SIGNALER

AFFAIRE N° 356/2025: RENCONTRE USMS-MBT DU 08/02/2025 GROUPE « C » U-13

RIEN A SIGNALER

SANCTIONS	SENIORS	<u>JEUNES</u>
Avertissements	10	8
Expulsions	4	2
Contestation de Décision	2	0
Joueurs Signalés	0	0
Forfaits	1	0
Amendes	30 000.00 DA	/

**LE PRESIDENT
H.KHALFAOUI**